



Les personnes déjà en retraite sont inquiètes sur les conséquences de la future loi retraite

Le gouvernement envisage, après les élections municipales de mars 2020, le vote d'une loi qui remplacerait tous les régimes actuels de retraite par un seul régime.

Nos neuf organisations de personnes déjà en retraite prennent acte des différentes positions sur le contenu de cette future loi, portées par les « confédérations » syndicales dont font partie certaines d'entre nous.

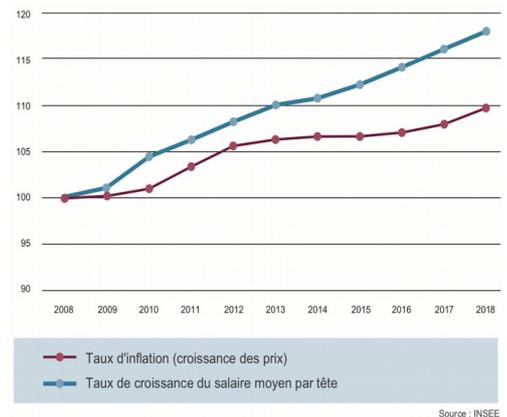
Néanmoins, en tant que retraités, nous portons ensemble des revendications et des inquiétudes.

Nous revendiquons une revalorisation des pensions au même rythme que l'augmentation des salaires

Le rapport remis par Jean-Paul Delevoye au gouvernement le 16 juillet 2019, reconnaît que « l'indexation sur l'inflation conduit à déprécier la valeur des droits à la retraite. Ceux-ci évoluent en effet à un rythme inférieur à celui des salaires au fil de la carrière ». Son graphique montre que la pension a perdu 0,8 % par an, par rapport au salaire, et la perte s'avère bien supérieure lorsque la pension est gelée.

Mais le même rapport propose « que la règle d'indexation des retraites reste ... l'inflation », puis reconnaît ensuite que cela ne représente pas une « répartition équitable des efforts entre les générations ».

Cette revalorisation selon l'inflation ne nous convient pas. La solidarité entre les générations, le maintien du pouvoir d'achat des retraités, exigent une augmentation des pensions au même rythme que les salaires.



Nous craignons une accélération de la baisse des pensions des retraités par rapport au niveau de vie des actifs

Le rapport Delevoye sur la réforme des retraites prévoit une augmentation de l'ensemble des pensions au même rythme que celle du PIB, un maintien de la part des retraites dans le PIB (actuellement 13,8 %) ... alors que le nombre de personnes en retraite augmente chaque année. La même part de gâteau pour davantage de monde, c'est une part plus faible pour chacun !

Aujourd'hui, la pension moyenne est égale à 64,4 % du salaire moyen, en 2050 elle diminuerait à 50,9 %, selon le Conseil d'Orientation des Retraites.

Imaginons la même disposition pour les enfants scolarisés : les dépenses d'éducation devraient rester stables alors que le nombre d'enfants augmenterait, donc on diminuerait les heures d'enseignement !

essentiellement par la diminution des pensions, et secondairement par un report de l'âge effectif de la retraite.

Nous craignons un prolongement du gel des pensions

Le rapport de Jean-Paul Delevoye incite à de rapides économies sur les « dépenses » de pension. En effet, il précise que « le projet devra être enrichi pour proposer ... l'équilibre financier en 2025 », car le « système devra être à l'équilibre en

2025 au moment de la mise en place du nouveau système », alors qu'il est prévu un déficit du système actuel de retraite « entre 0,3 et 0,6 % du PIB à horizon 2025 ».

Comment réaliser l'équilibre ?

- **Ce ne sera pas par une augmentation des cotisations**, le rapport fige la cotisation au niveau actuel, 28,12 %, soit quasiment la somme actuelle des cotisations de base et des complémentaires obligatoires du privé.
- **L'équilibre se ferait par une faible revalorisation des pensions, inférieure à l'inflation, voire par un gel des pensions** : c'est la méthode appliquée en ce moment, qui sera allégée brièvement en 2020, année d'élections municipales, et encore, pas pour tout le monde car une partie des personnes en

retraites subissent une indexation discriminatoire par tranche de revenus.

Nous pouvons craindre que les gouvernements poursuivent le gel des pensions ou une faible revalorisation, ou distinguent entre les retraites inférieures et supérieures à 2 000 euros, les premières étant plus ou moins indexées sur l'évolution des prix et les secondes en étant fortement décrochées.

Nous revendiquons une indexation de toutes les pensions, sur les salaires.

Nous craignons un appauvrissement des femmes veuves

Lorsqu'une femme perd son mari (cas le plus fréquent), elle bénéficie aujourd'hui d'une pension de réversion à partir de 55 ans, c'est-à-dire qu'elle perçoit une partie de la pension du défunt (50 ou 60 % selon le régime). Le rapport Delevoye envisage de ne l'attribuer qu'à 62 ans, ce qui peut être dramatique pour une femme, en général plus jeune que l'homme (l'écart moyen dépasse les deux ans).

Comment vivra-t-elle si son mari meurt avant de partir en retraite, ou peu de temps après sa retraite ? Et si elle ne travaille pas ?

Par ailleurs, pour la réversion, le rapport Delevoye prévoit la fin des règles actuelles d'attribution. Son mode de calcul unique serait défavorable à une partie des retraités.

Nos organisations tiennent à revendiquer une augmentation des pensions au même rythme que les salaires et à faire part de leurs craintes sur le montant des pensions à cause du blocage de la part des retraites dans le PIB, de la volonté d'équilibre des comptes d'ici 2025, de l'attribution de la réversion seulement à partir de 62 ans.